Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Donation a un enfant qui n'est pas le mien

Par YannP

Bonjour
J'ai 74 ans et souhaite soit faire un testament soit un don du vivant a un enfant que je considère comme le mien.
Je dispose de liquidités bancaires, de 2 studios, et d'une petite maison que j'occupe. Je lui ai deja prévu une assurance vie qui est finalisée.
Je n'ai pas d'héritier. Les plus proches familiaux sont des cousins pour qui je n'ai rien prévus en terme de succession.

J'ai lu ici et là que les droits de succession ou de dons prelevés par l'état de 60% lorsqu'il ne s'agissait pas d'un membre de la famille.

que me conseillez vous pour qu'a mon décès, ce gamins puisse hériter (voire un don de mon vivant ?) a sa majorité sans etre trop pénalisé ?

je vais bien evidemment voir un notaire par la suite, mais je souhaitais avoir des avis en amont de cette visite

Bien cordialement

Par ESP

Bonsoir
Vu votre âge, l'exonération liée à l'assurance vie ne dépassera pas 30.500?.
Vous n'avez guère que la solution d'une donation en nue propriété. Compte tenu de votre âge, l'usufruit vaut 30%, donc vous donnez pour 70% de la valeur...
70x60% revient finalement à 42% de droits au lieu de 60%...
A votre disparition, il récupérera automatiquement l'usufruit, sans droits supplémentaires à payer.
Faites une étude avec votre notaire.

Par YannP

Merci pour votre réponse

Par ESP

De rien
Si cela vous est utile, c'est ma récompense.